LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 1^{ER} FÉVRIER 2023 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. François Claveau, maire de Saint-Bruno et M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Sont absents à cette séance : M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien et M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2023-02-2893

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Élections 2023
 - 3.1 Nomination d'un président d'élection
 - 3.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
 - 3.3 Élection du président du conseil d'administration
 - 3.4 Élection du vice-président du conseil d'administration
 - 3.5 Élection du secrétaire-trésorier du conseil d'administration
- 4. Procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022
- 5. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 décembre 2022
 - 5.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 décembre 2022
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 décembre 2022
- 6. Correspondance
 - 6.1 Résolution de la MRC de Maria-Chapdelaine Approbation des prévisions budgétaires 2023 de la RMR
- 7. Règlement
 - 7.1 Dépôt du rapport 2022 Article 8 du règlement sur la gestion contractuelle de la RMR
- 8. Plans d'opération
 - 8.1 Écocentres
 - 8.1.1 Octroi de contrat Achat de caméras pour points de dépôt

- 8.2 Centre de traitement des boues de fosses septiques de Dolbeau-Mistassini
 - 8.2.1 Autorisation Octroi de mandat Reconditionnement des pompes
- 8.3 Centres de compostage
 - 8.3.1 Autorisation pour appel d'offres Achat d'un tamiseur pour les centres de compostage d'Hébertville-Station et de Dolbeau-Mistassini
- 9. Communications
 - 9.1 Acceptation du budget trimestriel des communications de janvier à avril 2023
- 10. Finances
 - 10.1 Approbation de la liste des déboursés de mois de novembre 2022
 - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2022 du directeur général
 - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2022 du directeur général adjoint
 - 10.4 Approbation de la liste des déboursés de mois de décembre 2022
 - 10.5 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2022 du directeur général
 - 10.6 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2022 du directeur général adjoint
 - 10.7 Approbation Financement du règlement d'emprunt concernant la construction des cellules d'enfouissement, du système de traitement des eaux et pour d'autres travaux connexes pour le projet du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station :
 - 10.7.1 Résolution de concordance et de courte échéance du financement
 - 10.7.2 Résolution d'adjudication pour émissions d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 11. Affaires nouvelles

11.1

- 12. Période de questions pour les citoyens
- 13. Date et lieu de la prochaine assemblée (8 mars à Saint-Félicien)
- 14. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. ÉLECTIONS 2023

Résolution 2023-02-2894

3.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration mandatent monsieur Guy Ouellet pour agir à titre de président d'élection;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de monsieur Guy Ouellet à agir à titre de président d'élection.

Résolution 2023-02-2895

3.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration mandatent monsieur Mathieu Rouleau pour agir à titre de secrétaire d'élection;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de monsieur Mathieu Rouleau à agir à titre de secrétaire d'élection.

Résolution 2023-02-2896

3.3 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de monsieur Luc Simard au poste de président est proposée par monsieur Louis Ouellet. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Luc Simard accepte le poste de président pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'approuver la nomination de monsieur Luc Simard à titre de président du conseil d'administration.

Régie des matières résiduelles

Résolution 2023-02-2897

3.4 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de madame Véronique Fortin au poste de vice-présidente est proposée par monsieur Yanick Baillargeon. Aucune autre proposition n'est soumise. Madame Véronique Fortin accepte le poste de vice-présidente pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'approuver la nomination de madame Véronique Fortin à titre de viceprésidente du conseil d'administration.

Résolution 2023-02-2898

3.5 ÉLECTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de monsieur Louis Ouellet au poste de secrétaire-trésorier est proposée par madame Véronique Fortin. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Louis Ouellet accepte le poste de secrétaire-trésorier pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la nomination de monsieur Louis Ouellet à titre de secrétairetrésorier du conseil d'administration.



4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2022

Résolution 2023-02-2899

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2022.

Résolution 2023-02-2900

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2022.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Résolution 2023-02-2901

5.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2022.

Résolution 2023-02-2902

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre 2022.

6. CORRESPONDANCE

6.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RMR

La MRC de Maria-Chapdelaine, par sa résolution numéro 279-11-22, communique son approbation pour les prévisions budgétaires 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

7. RÈGLEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT 2022 – ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA RMR

La Régie des matières résiduelles dépose, au conseil d'administration, le rapport 2022 concernant l'article 8 de son règlement sur la gestion contractuelle pour les contrats de gré à gré pour les dépenses de 25 000,00 \$ à 121 199,00 \$.

8. PLANS D'OPÉRATION

8.1 ÉCOCENTRES

Résolution 2023-02-2903

8.1.1 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE CAMÉRAS POUR POINTS DE DÉPÔT

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de fournir et installer des caméras motorisées dans les quatre points de dépôt sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE celles-ci servent aux inspections à distance des sites;

ATTENDU QUE ces équipements sont de la responsabilité de la Régie, mais que les sommes soient refacturées à la MRC;

ATTENDU QUE la Régie a invité une seule entreprise spécialisée dans ce domaine à soumettre un prix, soit MF Domotique de Dolbeau-Mistassini;

DAAD

Entreprise	Taux unitaire estimé (\$/u)	Coût (incluant les taxes)
MF Domotique	3 089,00 \$	12 355,60 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat de caméras pour les points de dépôt à MF Domotique de Dolbeau-Mistassini pour un montant de 12 355,60 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023, mais sont refacturées en totalité à la MRC de Maria-Chapdelaine dans le cadre de l'entente régissant pour l'opération des points de dépôt.



8.2 UNITÉ DE DÉSHYDRATATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

Résolution 2023-02-2904

8.2.1 AUTORISATION – OCTROI DE MANDAT – RECONDITIONNEMENT DE POMPES AU DAB

ATTENDU QUE l'unité de déshydratation des boues de Dolbeau-Mistassini est un équipement qui demande un bon entretien annuel;

ATTENDU QUE le bon fonctionnement des pompes est essentiel à l'opération du centre de traitement des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE la pompe principale des boues ainsi que la pompe doseuse de polymère ont besoin d'un reconditionnement;

ATTENDU Qu'une seule entreprise a été invitée à soumissionner;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Rodage M. Rousseau inc.	22 656,74 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le reconditionnement des pompes au DAB à Rodage M. Rousseau inc. pour un montant de 22 656,74 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 de la Régie.

8.3 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-02-2905

8.3.1 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – ACHAT D'UN TAMISEUR POUR LES CENTRES DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION ET DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE le traitement des matières organiques nécessite l'enlèvement des fractions grossières du compost mature obtenu après trois mois de maturation;

ATTENDU QUE les matières grossières indésirables sont principalement constituées de morceaux de bois, de fragments de sac de plastique, de contenants de plastique et de morceaux de verre;

ATTENDU QUE pour enlever ces résidus, la Régie doit tamiser la matière à l'aide d'équipements industriels spécialisés;

ATTENDU QU'un seul tamiseur pour les deux plateformes est suffisant;

ATTENDU QUE la Régie doit procéder par appel d'offres public étant donné le coût de l'achat du tamiseur;

ATTENDU QU'une liste de fournisseurs potentiels pour cet équipement est disponible;

Soumissionnaires potentiels	Marque
Équipements Ault	McCloskey
J.Y. Voghel	Terex
Vermeer Canada inc.	Vermeer
A.R. Laprade Itée	Roto-Screen
Industries Poulin et fils	Industries Poulin et fils

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un tamiseur pour les centres de compostage d'Hébertville-Station et de Dolbeau-Mistassini.

9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-02-2906

9.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JANVIER À AVRIL 2023

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour les mois de janvier à avril 2023 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 29 375 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 1 750 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 21 875 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 53 000 \$;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour les mois de janvier à avril 2023 pour un montant total de 53 000 \$.



10. FINANCES

Résolution 2023-02-2907

10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

	4 20 1 2022			
C	1er au 30 novembre 2022			
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE	013 4 1 4 105 500 3 05 055		17 144,02 \$	p. 1 et 2
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE	Chèques et paiements # 25 568 à 25 955		1 433 857,44 \$	p. 3 à 37
LISTE DES RETRAITS DE NOVEMBRE	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de novembre		52 608,26 \$	p. 38 et 39
Visa Desjardins	Frais d'octobre	2022-11-28	2 954.21 \$	p. 40 à 42
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de novembre	2022-11-16	27 752.99 S	p. 40 u 42
Télus	Cellulaires	2022-11-10	3 078.18 S	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-11-24	102,41 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2022-11-07	117.22 S	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-11-14	583.16 S	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2022-11-13	871.15 S	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2022-11-03	6 892.28 S	
	Électricité écocentre de Normandin			
Hydro Québec		2022-11-07	89,63 \$ 1 794,12 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage Électricité écocentre d'Hébertville			
Hydro Québec		2022-11-15	181,99 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2022-11-25	852,63 \$	
Hydro Québec		2022-11-25	317,05 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2022-11-25	120,06 \$	
Hydro Québec		2022-11-28	3 583,07 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2022-11-28	824,00 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-11-28	2 666,93 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 3 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 29 octobre et élus d'octobre		76 823,91 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 10 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 5 novembre		68 856,41 S	
SALAIRES PAYÉS LE 17 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 12 novembre		70 540.62 S	
SALAIRES PAYÉS LE 24 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 19 novembre		62 151.24 S	
RREMQ PAYÉS LE 14 NOVEMBRE	Remise d'octobre		39 277.57 S	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 22 NOVEMBRE	Remise d'octobre		616.78 S	
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE LE 11 NOVEMBRE	Remise d'octobre		4 222.04 S	
FTQ PAYES LE 7 NOVEMBRE	Remise d'octobre		3 648.60 S	
CSN PAYÉS LE 7 NOVEMBRE	Remise d'octobre		240,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 NOVEMBRE	Période du 1er au 15 novembre		73 201,45 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 31 NOVEMBRE	Période du 16 au 31 novembre		70 537,61 \$	
			2 026 507,03 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
,	Dépenses approuvées par le directeur général		22 677,71 \$	p. 43 à 50
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		253 905,14 \$	p. 44 à 51
	Dépenses approuvées par résolution		2 134 191.89 S	p. 52

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de novembre 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 026 507,03 \$. Régie des matières résiduelles

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procèsverbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-02-2908

10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 22 677,71 \$ pour le mois de novembre 2022;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2022 du directeur général.

Résolution 2023-02-2909

10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de novembre 2022 de 253 905,14 \$;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2022 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-02-2910

10.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022

	1er au 31 décembre 2022			
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
JISTE DES CHÈQUES DE DÉCEMBRE JISTE DES PAJEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE	Chèques et paiements # 25 956 à 26 208		325 579,33 \$ 3 549 547,66 \$	p. 1 p. 2 à 52
LISTE DES RETRAITS DE DÉCEMBRE	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de décembre		48 959,89 \$	p. 53
LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS EN DÉCEMBRE	Chèque # 26 024		(54 050,00 \$)	p. 54
√isa Desiardins	Frais de novembre	2022-12-28	6 118.65 \$	p. 55 à 57
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de décembre	2022-12-16	25 047,16 \$	
Γélus	Cellulaires	2022-12-28	889,79 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-12-05	102,41 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2022-12-14	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-12-15	583,16 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2022-12-05	1 037,03 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2022-12-05	9 497,94 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2022-12-07	1 994,19 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2022-12-08	1 769,47 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2022-12-14	150,17 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2022-12-28	1 179,09 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2022-12-28	2 504,82 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 1er DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 26 novembre et élus de novembre		55 864,05 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 8 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 3 décembre		54 529.78 S	
SALAIRES PAYÉS LE 15 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 10 décembre		102 295.35 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 22 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 17 décembre		53 482.36 S	
SALAIRES PAYÉS LE 29 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 24 décembre et élus de décembre		55 998,36 \$	
RREMQ - CARRA PAYÉS LE 20 DÉCEMBRE	Remise de novembre		415,67 \$	
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE LE 20 DÉCEMBRE	Remise de novembre		4 209,74 \$	
FTQ PAYÉS LE 13 DÉCEMBRE	Remise de novembre		3 360,00 \$	
CSN PAYÉS LE 13 DÉCEMBRE	Remise de novembre		280,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 DÉCEMBRE	Période du 1er au 15 décembre		96 556,02 \$	
			4 348 019,31 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		41 327,22 \$	p. 58
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		211 630,44 \$	p. 59 à 63
	Dépenses approuvées par résolution		292 541,25 \$	p. 64

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de décembre 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 4 348 019,31 \$.



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procèsverbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2023-02-2911

10.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 41 327,22 \$ pour le mois de décembre 2022;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2022 du directeur général.

Résolution 2023-02-2912

10.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de décembre 2022 de 211 630,44 \$;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2022 du directeur général adjoint.

10.7 APPROBATION – FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES CELLULES D'ENFOUISSEMENT, DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX ET POUR D'AUTRES TRAVAUX CONNEXES POUR LE PROJET DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION :

Résolution 2023-02-2913

10.7.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE DU FINANCEMENT

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 157 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 157 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
024-2012	2 157 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 024-2012, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 février 2023;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 13 février et le 13 août de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
- 8. Caisse populaire Desjardins d'Alma

600, RUE COLLARD OUEST ALMA, QC G8B 5W1 9. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 024-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution 2023-02-2914

10.7.2 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 024-2012, la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 février 2023, au montant de 2 157 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - LA BANQUE TORONTO-DOMINION

99 000 \$	4,90000 %	2024
104 000 \$	4,55000 %	2025
109 000 \$	4,25000 %	2026
115 000 \$	4,05000 %	2027
1 730 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,52000 Coût réel : 4,40029 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

99 000 \$	4,85000 %	2024
104 000 \$	4,50000 %	2025
109 000 \$	4,15000 %	2026
115 000 \$	4,05000 %	2027
1 730 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,27200 Coût réel : 4,45722 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

99 000 \$	5,00000 %	2024
104 000 \$	5,00000 %	2025
109 000 \$	5,00000 %	2026
115 000 \$	5,00000 %	2027
1 730 000 \$	4.00000 %	2028

Prix: 98,43100 Coût réel: 4,50648 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

99 000 \$	5,00000 %	2024
104 000 \$	4,70000 %	2025
109 000 \$	4,30000 %	2026
115 000 \$	4,15000 %	2027
1 730 000 S	4.15000 %	2028

Prix: 98,57000 Coût réel: 4,53268 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

99 000 \$	4,90000 %	2024
104 000 \$	4,60000 %	2025
109 000 \$	4,35000 %	2026
115 000 \$	4,20000 %	2027
1 730 000 \$	4,20000 %	2028

Prix: 98,25306 Coût réel: 4,65783 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme LA BANQUE TORONTO-DOMINION est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS : Régie des matières résiduelle

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 157 000 \$ de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean soit adjugée à la firme LA BANQUE TORONTO-DOMINION;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le président à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



Que le président et le directeur général soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (8 MARS À SAINT-FÉLICIEN)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 8 mars prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

Résolution 2023-02-2915

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Véronique Fortin, la séance est levée à 15 h 17.

Luc Simard Président Guy Ouellet Régie des Directeur général les du Lac-Saint-Jean